

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
04/01/2022

Dossier complet le :
16/02/2022

N° d'enregistrement :
2022-5837

1. Intitulé du projet

RD 31 - Finalisation d'un échangeur sur la commune de LA BACONNIERE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil départemental de la Mayenne

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Olivier RICHEFOU, Président du Conseil départemental

RCS / SIRET

2	2	5	3	0	0	0	1	1	0	0	0	1	5
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6°) a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements public de coopération intercommunale non mentionnées aux b) et c) de la colonne précédente.	Création de 2 bretelles d'accès d'échangeur d'une longueur de 335 m et 410 m

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aménagement de 2 bretelles d'accès sur 335 m et 410 m pour la finalisation d'un échangeur routier.

L'aménagement sera composé de :

- 745 m de création de voirie de largeur 3,50 m pour insertion et décélération
- 1 giratoire de rayon Rg = 15 mètres

4.2 Objectifs du projet

La finalisation de l'échangeur a pour objectif :

- 1) de faciliter l'accès à la RD 31, axe Laval-Ernée de désenclavement du nord-ouest mayennais,
- 2) de permettre tous les mouvements depuis ou vers la RD 31 depuis la commune de La Baconnière.

Il offrira également un accès direct aux zones d'activités de la commune sans passer par le centre-bourg.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus pour une durée de 4 mois.

Les terrassements se feront sans déviation de la circulation de la RD31. L'accès aux riverains sera maintenu pendant toute la durée du chantier.

Afin de réaliser les raccordements des bretelles sur la 2x2 voies, la voie droite de circulation de la RD 31 sera neutralisée, permettant le travail au plus près de la chaussée sans gêne à l'utilisateur.

La VC 201 à l'ouest de la RD 31 sera barrée le temps des travaux du giratoire (terrassements et chaussées).

Le phasage du chantier sera le suivant :

- Réalisation de l'assainissement : fossés et cadre pour le rétablissement des écoulements,
- Réalisation des terrassements des bretelles et partie du giratoire hors emprise de la route existante,
- Finalisation des terrassements du giratoire sous route barrée VC 201,
- Réalisation des chaussées
- Finition et équipements (marquage, signalisation verticale).

La pose du portique de présignalisation et signalisation de sortie sur la RD 31 2x2 voies se fera sous basculement du sens de circulation Ernée - Laval sur la chaussée Est (sens Laval - Ernée). Des ITPC sont prévus le long de l'itinéraire.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Après la mise en service de l'échangeur complet, le trafic attendu sur la VC201 côté La Baconnière augmentera.

Cette voie d'une largeur de 7 m est adaptée au trafic attendu avec la mise en place d'une limitation de vitesse à 70 km/h.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration au titre de la Loi sur l'eau.

Plusieurs rubriques sont potentiellement concernées :

2.1.5.0. Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles (Déclaration - 11387 m²)

3.1.3.0. Installations ou ouvrages ayant un impact sensible sur la luminosité nécessaire au maintien de la vie et de la circulation aquatique dans un cours d'eau (Déclaration - 30 m)

3.3.1.0. Assèchement, mise en eau, imperméabilisation de zones humides (Déclaration - 2927 m²)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur de la bretelle d'insertion :	410 m dont 190 m de biseau
Largeur de la bretelle d'insertion :	3,50 m
Longueur de la bretelle de sortie :	335 m dont 150 m de biseau
Largeur de la bretelle de sortie :	3,50 m
Rayon du giratoire :	Rg = 15 m
Raccordement en recalibrage sur la VC 201 :	50 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de LA BACONNIÈRE
(53240)

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 53' 54" 1 Lat. 48° 10' 42" 7

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 00° 54' 04" 388 Lat. 48° 10' 33" 827

Point d'arrivée :

Long. 00° 53' 36" 246 Lat. 48° 10' 15" 157

Communes traversées :

Commune de LA BACONNIÈRE (53240)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'emprise globale du projet de la déviation de La Baconnière a été déclarée d'utilité publique le 10 février 2004.

La déviation a été mise en service en juin 2009.

Le demi-échangeur Est a été mis en service en mai 2012.

Le projet de demi-échangeur ouest, objet du présent dossier, consiste en la finalisation de l'aménagement.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est située à 1,5 km au sud-est de la zone et concerne les anciennes carrières présentant des enjeux faunistiques et floristiques non impactés dans le cadre du projet. Celui-ci se localise sur des parcelles déjà modifiées par l'homme sans enjeux naturalistes pré-supposés.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un bureau d'études spécialisé a répertorié les zones humides existantes du secteur.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site, ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Environ 10 000 m ³ matériaux de remblais seront nécessaires à la réalisation des bretelles d'accès le long de la RD 31. Des stocks de déblais excédentaires se situent à environ 3,8 km du chantier.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation des bretelles d'accès entraîne le remblaiement de 2927 m ² de zone humide. La réalisation du giratoire entraîne la destruction de 175 m de haies récentes à enjeu faible.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé le long d'une RD existante, dans des emprises réservées, propriété du maître d'ouvrage suite à l'arrêté de déclaration d'utilité publique du 10 février 2004.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La finalisation de cette liaison directe avec la RD 31 (axe Laval - Ernée) engendrera un trafic de report sur la VC 201 côté La Baconnière. Le trafic actuel de la VC 201 est estimé ce jour à 1 120 véh/jours dont 4% de PL. Le report de trafic correspondra principalement aux usagers qui empruntent aujourd'hui l'ex-RD 31 pour rejoindre l'agglomération Lavalloise.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le trafic induit de ce nouvel accès à la RD est source de report de bruit entre l'ex-RD 31 et la VC 201.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Vibrations temporaires lors de la phase de chantier liées aux travaux routiers
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un balisage dynamique clignotant, alimenté par panneaux solaires, sera mis en place au niveau des bordures de l'îlot central de façon identique au giratoire existant.
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux pluviales collectées sur la plateforme routière. Elles seront collectées via des fossés / cunettes enherbées permettant une première fonction auto-épuratoire pour fixer les polluants organiques pour être dirigées vers le bassin de traitement.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux de déblais, environs 1 000 m3, qui seront réutilisés sur place dans l'emprise du chantier.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé le long de la RD 31 sans nouvel impact sur le paysage. Les bretelles sont adossées au remblai de la route et le giratoire est axé sur la chaussée existante.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet connu n'est recensé.

Dans une temporalité non maîtrisée, une voie de liaison entre la RD 123 et la VC 201 pourrait être réalisée à l'est de la RD 31. La maîtrise d'ouvrage de cette voie n'est pas figée.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet impacte 175 m de haies récentes pour la création du giratoire. Des plantations seront recrées.

Le projet impacte 2 927 m² de zones humides. Il sera proposé au dossier loi sur l'eau une compensation équivalente de la surface remblayée à proximité.

Le projet permettra le report du trafic venant du nord vers la zone d'activités située au sud de la commune. Les usagers pourront bénéficier d'une sortie directe sans emprunter le bourg de La Baconnière. Il augmentera la sécurité routière, diminuera le niveau sonore en agglomération et supprimera également le risque de pollution accidentelle liée à la circulation en ville.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons qu'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire :

- peu d'impacts environnementaux et compensation sur les aspects concernés : haies et zones humides,
- approbation générale auprès des élus de la Commune et du Département,
- maîtrise foncière assurée donc pas d'impact sur le monde agricole.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 4 - Notice - Descriptif du projet et impact sur le milieu naturel (parties 5 et 6.4 du formulaire) et reportage photographique

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



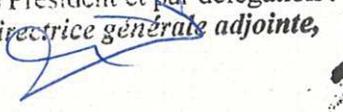
Fait à Laval

le,

03/01/2022

Signature

Pour le Président et par délégation :
La Directrice générale adjointe,


Sophie BONNIÈRE

From the first of the following
to the first of the following

1877-1878